

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 juillet 2018 s'est réuni le lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, MANIER Bernard, GALDIN Nicole, BROUILLON Hervé, DE LAMARLIERE Sylvie

Pouvoirs : de Lydie ANGELY à Patrick MAURIN, de Nicole GALDIN à Jean-Pierre MARCHAND, de Hervé BROUILLON à Marie Françoise BOUGUES, de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY (en cours de séance, 20h08)

F.14

Opération de conservation curative et préventive sur une sculpture ronde-bosse « La Vierge à l'Enfant », conservée à l'église Notre-Dame de Beyssac

Suite au prêt de la « Vierge à l'Enfant » de l'église Notre-Dame de Beyssac, classée et datée du XVème siècle, au Musée des Beaux Art d'Agen pour une grande exposition sur l'art médiéval, un constat d'état fut rédigé avant l'enlèvement de cette œuvre par Christian Airiau, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, en collaboration avec Tiziana Mazzoni, d'Artheo, restauratrice agréée M.H. Suite aux différentes observations, il semblerait que cette statue ne soit pas totalement du XVème siècle.

Vu la nécessité d'entreprendre cette opération pour connaître la datation exacte de cette œuvre

Laurence VALAY indique au Conseil Municipal que cette opération sera confiée au Laboratoire d'Analyse de Matériaux et Objets d'Art Lamoia Expertise de Bordeaux dirigé par Marie-Pierre Etcheverry-Lamoia ainsi qu'à ARTHEO SARL, dirigé par Tiziana Mazzoni. Le coût de cette analyse s'élève à la somme globale de 2100,00 euros T.T.C. Cette somme correspond à la prestation d'ARTHEO SARL (1200,00 euros T.T.C.) et à celle du laboratoire Lamoia (900,00 euros non assujetti à la TVA). Cette dépense sera prélevée sur l'enveloppe 1179.

Cette dépense fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50% de la dépense hors taxe.

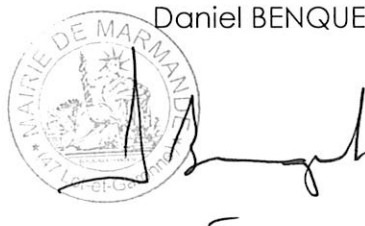
**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver le plan de financement et dessous :
- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Coût de l'opération HT | 1900,00 euros |
| Subvention ETAT de 50% | 950,00 euros |
| Financement Ville de Marmande de 50% | 950,00 euros + 200,00 € (TVA) |
- S'engage** à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour Opération de conservation curative et préventive sur une sculpture ronde-bosse « La Vierge à l'Enfant ».

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 juillet 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25/07/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25/07/2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

